

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 22 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 15 avril 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 09/04/2024

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,  
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, MOUHICA, NICOLAS, SOGUEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Mr LABROUSSE, MORIN, Mmes DESACHY, BADALIAN, DIABY, JUIN,

**POUVOIRS :** De Mme DESACHY à Mme RANIVOALISON  
De Mme JUIN à M. CALANDRAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Didier GUINET

Délibération : 2024-04-01

**RH – création et suppression de postes – Avancements de grade 2024**

Rapporteur : P. LAINÉ

Mme la Maire Adjointe expose à l'assemblée que comme chaque année des agents communaux peuvent bénéficier d'avancement de grade.

L'arrêté établissant le tableau annuel des avancements de grade de l'année 2024 a été signé le 4/04/2024 et transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique territorial pour publication.

Il est ainsi proposé de supprimer les postes suivants :

- Au 01/06/2024 :
  - o 2 postes d'adjoint technique à Temps complet
  - o 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet
- Au 01/11/2024 : 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup> (conditions d'ancienneté non remplies au 01/06/2024)

Et de créer :

- Au 01/06/2024 :
  - o 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet
  - o 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps complet

**AR Prefecture**

016-211601380-20240415-DCM202404\_01\_2-DE  
Reçu le 17/04/2024  
Publié le 17/04/2024

- Au 01/11/2024: 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup>

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE de :

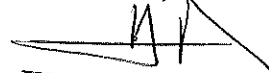
- SUPPRIMER au 01/06/2024 :
  - o 2 postes d'adjoint technique à Temps complet
  - o 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet
- ET DE CRÉER au 01/06/2024 :
  - o 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet
  - o 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps complet
- SUPPRIMER au 01/11/2024 :
  - o 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup> (conditions d'ancienneté non remplies au 01/06/2024)
- ET DE CRÉER au 01/11/2024 un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup>

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Fait et délibéré à FLEAC, le 15 avril 2024

Pour copie conforme,

Le Maire,



Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **17 AVR. 2024**

Réception du: **17 AVR. 2024**

Mise en ligne le: **17 AVR. 2024**



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.